selon le Règlement sur les produits dangereux



Muster® Toss-N-Go® Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.1 12/01/2023 50000052 Date de la première parution: 03/01/2018

SECTION 1. IDENTIFICATION

Identificateur de produit

Nom du produit Muster® Toss-N-Go® Herbicide

Autres moyens d'identification

Code du produit 50000052

Numéro d'enregistrement

de produit

PCP #23596

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée Peut être utilisé comme herbicide seulement.

Restrictions d'utilisation Utilisez comme recommandé par l'étiquette.

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

<u>Fabricant</u> FMC of Canada Ltd

6755 Mississauga Road, Suite 204

Mississauga, ON L5N 7Y2

Canada

Phone (AgHotline): 1-833-FMC-PPAC (1-833-362-7722),

Web: https://ag.fmc.com/ca/en

SDS-Info@fmc.com

<u>Adresse du fournisseur</u> FMC of Canada Limited

6755 Mississauga Road, Suite 204

Mississauga, ON L5N 7Y2

Canada

Numéro de téléphone en cas d'urgence

En cas d'urgence de fuite, d'incendie, de déversement ou

d'accident, appelez:

1 800 / 424-9300 (CHEMTREC - U.S.A.) 1 703 / 741-5970 (CHEMTREC - International) 1 703 / 527-3887 (CHEMTREC - Suppléant)

Urgence médicale:

U.S.A. & Canada: +1 800 / 331-3148

Tout autre pays: +1 651 / 632-6793 (Recueillir)

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Pas une substance ni un mélange dangereux.

Éléments étiquette SGH

Pas une substance ni un mélange dangereux.

selon le Règlement sur les produits dangereux



Muster® Toss-N-Go® Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.1 12/01/2023 50000052 Date de la première parution: 03/01/2018

Autres dangers

Très toxique pour les organismes aquatiques.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

Composants

Nom Chimique	Nom com- mun/Synonyme	No. CAS	Concentration (% w/w)
0.55554 = 1			
2-[[[[4-Ethoxy-6-		97780-06-8	
(methylamino-1,3,5-	6-(methylamino-		
triazin-2-	1,3,5-triazin-2-		>= 70 - < 80 *
yl]amino]carbonyl]amin	yl]amino]carbon		
o]sul	yl]amino]sul		
Talc (Mg3H2(SiO3)4)	Talc	14807-96-6	. 5 .40 *
, - , , , ,	(Mg3H2(SiO3)4)		>= 5 - < 10 *
sucrose	sucrose	57-50-1	>= 1 - < 5 *

^{*} La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

SECTION 4. PREMIERS SOINS

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.

Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en

consultation.

Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.

En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et

appeler un médecin.

Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la

peau

Si la personne en a sur la peau, bien rincer à l'eau.

S'il y a du produit sur les vêtements, retirer-les.

Faire appel à une assistance médicale si de l'irritation se dé-

veloppe et persiste.

En cas de contact avec les

yeux

Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.

Retirez les lentilles de contact.

Protéger l'oeil intact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécia-

liste.

En cas d'ingestion : Maintenir les voies respiratoires dégagées.

Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Symptômes et effets les plus : importants, aigus et différés

Inconnu.

selon le Règlement sur les produits dangereux



Muster® Toss-N-Go® Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.1 12/01/2023 50000052 Date de la première parution: 03/01/2018

Protection pour les secou-

ristes

: Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à utili-

ser les vêtements de protection recommandés

Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8 pour l'équipement de protection individuelle particulier.

Avis aux médecins : Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié : Poudre chimique, CO2, eau pulvérisée ou mousse ordinaire.

Moyens d'extinction inadé-

quats

Ne pas répandre le produit déversé avec des jets d'eau à

haute pression.

Dangers spécifiques pendant :

la lutte contre l'incendie

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les

égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dan-

gereux

Produits de combustion dangereux

oxydes de soufre Oxydes d'azote (NOx)

Ammoniac

Oxydes de carbone

Méthodes spécifiques d'ex-

tinction

Déplacer les contenants non-endommagés de la zone de

l'incendie, s'il est possible de le faire sans danger.

Utiliser un vaporisateur d'eau pour refroidir les contenants

complètement fermés.

Autres informations : Procédure usuelle pour feux d'origine chimique.

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement immédiat.

Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

rejeter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en

vigueur.

Équipement de protection spécial pour les pompiers

Les pompiers doivent porter des vêtements de protection et

un appareil respiratoire autonome.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.

Si cela peut être fait en toute sécurité, arrêtez la fuite.

Ne touchez pas et ne marchez pas à travers le matériau dé-

versé.

Utiliser un équipement de protection personnelle.

Éviter la formation de poussière. Éviter l'inhalation de la poussière.

Ne jamais réintroduire le produit déversé dans son récipient

selon le Règlement sur les produits dangereux



Muster® Toss-N-Go® Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.1 12/01/2023 50000052 Date de la première parution: 03/01/2018

d'origine en vue d'une réutilisation.

Identifier la zone contaminée avec des affiches et en interdire

l'accès au personnel non autorisé.

Seules les personnes qualifiées munies des équipements de

protection adéquats peuvent intervenir.

Pour des renseignements sur l'élimination, voir la section 13.

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit pénètre dans les égouts.

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est

possible sans danger.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

Méthodes et matières pour le : confinement et le nettoyage

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimi-

nation.

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Indications pour la protection : contre l'incendie et l'explo-

sion

Fournir une ventilation aspirante adéquate aux endroits où la

poussière se forme.

Mesures préventives habituelles pour la protection contre

l'incendie.

Conseils pour une manipula-

tion sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Équipement de protection individuelle, voir la section 8.

Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'appli-

cation.

Éliminer l'eau de rinçage conformément aux réglementations

locales et nationales.

Conditions de stockage

sures

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.

Refermer soigneusement tout récipient entamé et l'entreposer

verticalement afin d'éviter tout écoulement.

Les installations et le matériel électriques doivent être con-

formes aux normes techniques de sécurité.

D'autres informations sur la stabilité du stockage

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les indications.

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
Talc (Mg3H2(SiO3)4)	14807-96-6	VEMP (fi- bres)	1 fibres/cm3	CA QC OEL

selon le Règlement sur les produits dangereux



Muster® Toss-N-Go® Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 1.1 12/01/2023 Date de la première parution: 03/01/2018

		VEMP (poussière respirable)	2 mg/m3	CA QC OEL
			0.1 fibres/cm3	CA BC OEL
		TWA (Ma- tières parti- culaires res- pirables)	2 mg/m3	CA AB OEL
		TWA (Respirable)	2 mg/m3	CA BC OEL
		LMPT	2 fibres/cm3	CA ON OEL
		LMPT (Fraction respirable)	2 mg/m3	CA ON OEL
		TWA TWA (Frac- tion respi- rable)	0.1 fibres/cm3 2 mg/m3	ACGIH ACGIH
sucrose	57-50-1	TWA	10 mg/m3	CA AB OEL
		TWA (Pous- sière totale)	10 mg/m3	CA BC OEL
		TWA (fraction de poussière inhalable)	3 mg/m3	CA BC OEL
		VEMP	10 mg/m3	CA QC OEL
		TWA	10 mg/m3	ACGIH

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : En cas de formation de poussière ou d'aérosol, utiliser un

respirateur avec un filtre homologué.

Protection des mains

Matériau : Portez des gants résistant aux produits chimiques, comme

un stratifié barrière, du caoutchouc butyle ou du caoutchouc

nitrile.

Remarques : L'aptitude des gants pour environnement/type de travail spé-

cifique devrait être examinée avec le fournisseur de gants de

protection.

Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection de la peau et du

corps

Vêtement de protection

Tenue de protection étanche à la poussière

Choisir la protection individuelle selon la quantité et la concentration de la substance dangereuse sur le lieu de travail.

Mesures de protection : Établir un plan d'action de premier soins avant d'utiliser ce

produit.

Tenir prête et en permanence une trousse d'urgence avec

son mode d'emploi détaillé.

selon le Règlement sur les produits dangereux



Muster® Toss-N-Go® Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.1 12/01/2023 50000052 Date de la première parution: 03/01/2018

S'assurer que le système de rinçage oculaire et les douches

de sécurité soient situés près de la zone de travail.

Porter un équipement de protection adéquat.

Mesures d'hygiène : Pratiques générales d'hygiène industrielle.

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer la poussière ou le brouillard de pulvérisation.

Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Ne pas fumer pendant l'utilisation.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique : solide

Couleur : blanc cassé

Odeur : douce, sulfureux(se)

pH : 7.0 (20 °C)

Concentration: 10 g/l 1 %

Point de fusion/congélation : env. 155 - 160 °C

Point/intervalle d'ébullition : Donnée non disponible

Point d'éclair : Sans objet

Inflammabilité (solide, gaz) : Ce produit n'est pas inflammable.

Auto-allumage : n'est pas auto-inflammable

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité

supérieure

Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure : / Limite d'inflammabilité infé-

rieure

0.07 mg/m3

Pression de vapeur : Sans objet

Densité relative : Non disponible pour ce mélange.

Densité : Donnée non disponible

Masse volumique apparente : 0.84 g/cm3 tassé

selon le Règlement sur les produits dangereux



Muster® Toss-N-Go® Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.1 12/01/2023 50000052 Date de la première parution: 03/01/2018

Solubilité

Solubilité dans l'eau : dispersable

Solubilité dans d'autres

solvants

Donnée non disponible

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

Sans objet

Température d'auto-

inflammation

Donnée non disponible

Température de décomposi-

tion

Donnée non disponible

Viscosité

Viscosité, dynamique : Sans objet

Viscosité, cinématique : Sans objet

Propriétés explosives : Non explosif

Propriétés comburantes : Le produit n'est pas oxydant.

Énergie minimum d'ignition : 171 mJ

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les indications.

Stabilité chimique : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les indications.

Possibilité de réactions dan-

gereuses

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les indications.

Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

Éviter les températures extrêmes Éviter la formation de poussière.

Produits incompatibles : Évitez les acides forts, les bases et les oxydants

Produits de décomposition

dangereux

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

selon le Règlement sur les produits dangereux



Muster® Toss-N-Go® Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.1 12/01/2023 50000052 Date de la première parution: 03/01/2018

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg

Méthode: Directive de test OPP 81-1 de l'EPA des États-Unis

BPL: oui

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune

toxicité aiguë par voie orale

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: 7.14 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère d'essai: poussières/brouillard

Méthode: Méthode de calcul

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune

toxicité aiguë par inhalation

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat): > 2,000 mg/kg

Méthode: US EPA Ligne directrice OPP 81-2

BPL: oui

Évaluation: Ce composant/mélange est faiblement toxique

après un seul contact avec la peau.

Composants:

2-[[[[4-Ethoxy-6-(methylamino-1,3,5-triazin-2-yl]amino]carbonyl]amino]sul:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5,000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 5.7 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère d'essai: poussières/brouillard

Remarques: pas de mortalité

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2,000 mg/kg

Méthode: Directives du test 402 de l'OECD

DL50 (Lapin, mâle et femelle): > 2,000 mg/kg

Talc (Mg3H2(SiO3)4):

Toxicité aiguë par voie orale : DL0 (Rat, mâle): > 5,000 mg/kg

Méthode: Directives du test 423 de l'OECD

Remarques: pas de mortalité

Toxicité aiguë par inhalation : CL0 (Rat, mâle et femelle): > 2.1 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère d'essai: poussières/brouillard Méthode: Directives du test 403 de l'OECD

Remarques: pas de mortalité

selon le Règlement sur les produits dangereux



Muster® Toss-N-Go® Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.1 12/01/2023 50000052 Date de la première parution: 03/01/2018

Toxicité cutanée aiguë : DL0 (Rat, mâle et femelle): > 2,000 mg/kg

Méthode: Directives du test 402 de l'OECD

Remarques: pas de mortalité

sucrose:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 29,700 mg/kg

Corrosion et/ou irritation de la peau

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Espèce : Lapin

Méthode : Directives du test 404 de l'OECD

Résultat : Pas d'irritation de la peau

BPL : oui

Composants:

2-[[[[4-Ethoxy-6-(methylamino-1,3,5-triazin-2-yl]amino]carbonyl]amino]sul:

Espèce : Lapin

Méthode : Directives du test 404 de l'OECD

Résultat : Pas d'irritation de la peau

Talc (Mg3H2(SiO3)4):

Espèce : Epiderme humain reconstitué (RHE)

Résultat : Pas d'irritation de la peau

Lésion/irritation grave des yeux

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation des yeux

Méthode : Directives du test 405 de l'OECD

BPL : oui

Composants:

2-[[[[4-Ethoxy-6-(methylamino-1,3,5-triazin-2-yl]amino]carbonyl]amino]sul:

Espèce : Lapin

Résultat : De l'irritation des yeux réversible en dedans de 21 jours

Méthode : Directives du test 405 de l'OECD

Talc (Mg3H2(SiO3)4):

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation des yeux

Méthode : Directives du test 405 de l'OECD

selon le Règlement sur les produits dangereux



Muster® Toss-N-Go® Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.1 12/01/2023 50000052 Date de la première parution: 03/01/2018

Sensibilisation cutanée ou respiratoire

Sensibilisation de la peau

Non répertorié selon les informations disponibles.

Sensibilisation des voies respiratoires

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Espèce : Cobaye

Méthode : US EPA Ligne directrice OPP 81-6

Résultat : Dans les tests sur les animaux, n'a pas provoqué de sensibili-

sation par contact avec la peau.

BPL : oui

Composants:

2-[[[[4-Ethoxy-6-(methylamino-1,3,5-triazin-2-yl]amino]carbonyl]amino]sul:

Type d'essai : Test du ganglion lymphatique local (TGLL)

Voies d'exposition : Dermale Espèce : Souris

Méthode : Directives du test 429 de l'OECD

Résultat : Ne cause pas la sensibilisation de la peau.

Talc (Mg3H2(SiO3)4):

Type d'essai : Essai de maximisation

Voies d'exposition : Dermale Espèce : Cobaye

Méthode : Directives du test 406 de l'OECD

Résultat : Ne cause pas la sensibilisation de la peau.

Voies d'exposition : Inhalation Espèce : Rat

Résultat : Ne cause pas la sensibilisation du système respiratoire.

Mutagénécité de la cellule germinale

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

2-[[[[4-Ethoxy-6-(methylamino-1,3,5-triazin-2-yl]amino]carbonyl]amino]sul:

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: test de nutation inverse

Méthode: Directives du test 471 de l'OECD

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type d'essai: Test in vivo du micronucleus

Espèce: Souris (mâle et femelle)

Voie d'application: Oral(e)

Résultat: négatif

Type d'essai: Test cytogénétique Espèce: Rat (mâle et femelle) Voie d'application: Oral(e)

selon le Règlement sur les produits dangereux



Muster® Toss-N-Go® Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

12/01/2023 50000052 Date de la première parution: 03/01/2018 1.1

Résultat: négatif

Mutagénécité de la cellule

Les données ne soutiennent pas le classement comme un mutagène des cellules germinales.

germinale - Evaluation

Talc (Mg3H2(SiO3)4):

Génotoxicité in vitro Type d'essai: Test de mutation génique sur cellule de mammi-

> fère, in vitro Résultat: négatif

Type d'essai: test de mutation génique

Méthode: QSAR Résultat: négatif

Type d'essai: test de nutation inverse

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo Type d'essai: test de létalité dominante

> Espèce: Rat (mâle) Voie d'application: Oral(e)

Résultat: négatif

Mutagénécité de la cellule

germinale - Évaluation

Les données ne soutiennent pas le classement comme un

mutagène des cellules germinales.

Cancérogénicité

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

2-[[[[4-Ethoxy-6-(methylamino-1,3,5-triazin-2-yl]amino]carbonyl]amino]sul:

Cancérogénicité - Évaluation : Le poids des données ne supporte pas la classification

comme carcinogène

Talc (Mg3H2(SiO3)4):

Rat, mâle et femelle Espèce

Voie d'application Oral(e) 101 jours Durée d'exposition

Dose 100 mg/kg p.c./jour NOAEL 100 mg/kg p.c./jour

Directives du test 453 de l'OECD Méthode

négatif Résultat Organes cibles Estomac

Type de tumeur Léiomyosarcome

Cancérogénicité - Évaluation : Le poids des données ne supporte pas la classification

comme carcinogène

Toxicité pour la reproduction

Non répertorié selon les informations disponibles.

selon le Règlement sur les produits dangereux



Muster® Toss-N-Go® Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.1 12/01/2023 50000052 Date de la première parution: 03/01/2018

Composants:

2-[[[[4-Ethoxy-6-(methylamino-1,3,5-triazin-2-yl]amino]carbonyl]amino]sul:

Effets sur la fertilité : Type d'essai: Étude sur deux générations

Espèce: Rat

Voie d'application: Oral(e) Dose: 250, 5000, 20000 ppm

Toxicité générale chez les parents: NOEL: 20,000 Toxicité générale sur la génération F1: NOEL: 5,000 Toxicité générale sur la génération F2: NOEL: 20,000 Symptômes: Aucune incidence sur la fécondité.

Incidences sur le dévelop-

pement fœtal

Dose: 60, 250, 1000, 4000mg/kg bw/d

Toxicité maternelle générale: NOEL: 1,000 Poids corporel mg

/ kg

Toxicité pour le développement: NOEL: 1,000 Poids corporel

mg/kg

Toxicité pour la reproduction

- Évaluation

Le poids des données ne supporte pas la classification

comme toxique pour la reproduction

Talc (Mg3H2(SiO3)4):

Effets sur la fertilité : Espèce: Lapin, femelle

Voie d'application: Oral(e)

Dose: 9, 42, 195, 900 mg/kg bw/day

Toxicité générale chez les parents: NOAEL: > 900 Poids cor-

porel mg / kg

Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: > 900 Poids

corporel mg / kg Résultat: négatif

Incidences sur le dévelop-

pement fœtal

Type d'essai: étude sur la toxicité du système reproducteur et

du développement

Espèce: Rat

Voie d'application: Oral(e)

Dose: 0,16,74,350,1600mg/kg bw/day Durée d'un traitement unique: 20 d

Toxicité maternelle générale: NOAEL: >= 1,600 mg/kg

p.c./jour

Embryotoxicité.: NOAEL: 1,600 mg/kg p.c./jour

Résultat: négatif

Toxicité pour la reproduction

Évaluation

Le poids des données ne supporte pas la classification

comme toxique pour la reproduction

STOT - exposition unique

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

Talc (Mg3H2(SiO3)4):

Évaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé(e) comme agent

toxique pour un organe spécifique, exposition unique.

selon le Règlement sur les produits dangereux



Muster® Toss-N-Go® Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

12/01/2023 50000052 Date de la première parution: 03/01/2018 1.1

STOT - exposition répétée

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

2-[[[[4-Ethoxy-6-(methylamino-1,3,5-triazin-2-yl]amino]carbonyl]amino]sul:

Évaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé(e) comme agent

toxique pour un organe spécifique, expositions répétées.

Toxicité à dose répétée

Composants:

Talc (Mg3H2(SiO3)4):

Espèce Rat, mâle et femelle

NOAEL 100 mg/kg

Voie d'application : Orale - alimentation

Durée d'exposition 101 d

100 mg/kg bw/day Dose

Rat, mâle et femelle Espèce

NOAEL 2 mg/m3 6 mg/m3 LOAEL

inhalation (poussière/brume/émanations) Voie d'application

poussières/brouillard Atmosphère d'essai

Durée d'exposition 20 d

: 0, 2, 6, 18 mg/m³ Dose

Toxicité par aspiration

Non répertorié selon les informations disponibles.

Autres informations

Produit:

Remarques Donnée non disponible

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Produit:

Toxicité pour les NOEC (Lemna gibba G3 (Lenticule)): 0.00025 mg/l

algues/plantes aquatiques Durée d'exposition: 7 d

Évaluation écotoxicologique

Toxicité chronique pour le

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des milieu aquatique

effets néfastes à long terme.

selon le Règlement sur les produits dangereux



Muster® Toss-N-Go® Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.1 12/01/2023 50000052 Date de la première parution: 03/01/2018

Composants:

2-[[[[4-Ethoxy-6-(methylamino-1,3,5-triazin-2-yl]amino]carbonyl]amino]sul:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): > 123 mg/l

Durée d'exposition: 96 h Type d'essai: Essai en statique

Méthode: Directives du test 203 de l'OECD

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 126 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: Directives du test 203 de l'OECD

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 108 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 0.1

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)):

0.025 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

CE50 (Anabaena flos-aquae (Cyanobactéries)): 0.51 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Anabaena flos-aquae (Cyanobactéries)): 0.03 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

NOEC (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 5.4 mg/l

Durée d'exposition: 87 d

Méthode: OCDE Ligne directrice 210

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 4.7 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Toxicité pour les microorga-

nismes

CE50 (boue activée): 100 mg/l

Durée d'exposition: 3 h

Type d'essai: Inhibition de la respiration Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Toxicité pour les organismes :

vivant dans le sol

CL50 (Eisenia fetida (vers de terre)): > 1,000 mg/kg

Durée d'exposition: 14 d

Toxicité pour les organismes :

terrestres

DL50 (Colinus virginianus (Colin de Virginie)): > 2,250 mg/kg

Méthode: OPPTS 850.2100

NOEC (Coturnix japonica (Caille japonaise)): 1,250 mg/kg

14 / 20

selon le Règlement sur les produits dangereux



Muster® Toss-N-Go® Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.1 12/01/2023 50000052 Date de la première parution: 03/01/2018

CL50 (Anas platyrhynchos (canard mallard)): > 5,620 ppm

NOEC (Anas platyrhynchos (canard mallard)): 5,620 ppm

Talc (Mg3H2(SiO3)4):

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poissons): 89,581.016 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: QSAR

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CL50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 36,812.359 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: QSAR

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

NOEC (algue verte): 918.089 mg/l

Durée d'exposition: 30 d

Méthode: QSAR

CE50 (algue verte): 7,202.7 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: QSAR

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

NOEC (Poissons): 1,412.648 mg/l

Durée d'exposition: 30 d

Méthode: QSAR

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés agua-

les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

NOEC (Daphnia (Daphnie)): 1,459.798 mg/l

Durée d'exposition: 30 d

Méthode: QSAR

sucrose:

Toxicité pour les poissons : Remarques: Donnée non disponible

Persistance et dégradabilité

Composants:

2-[[[[[4-Ethoxy-6-(methylamino-1,3,5-triazin-2-yl]amino]carbonyl]amino]sul:

Biodégradabilité : Inoculum: boue activée

Résultat: Difficilement biodégradable.

Biodégradation: 30.74 % Durée d'exposition: 29 d

Méthode: Directive d'essais 301B de l'OCDE

sucrose:

Biodégradabilité : Remarques: Donnée non disponible

selon le Règlement sur les produits dangereux



Muster® Toss-N-Go® Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

12/01/2023 50000052 Date de la première parution: 03/01/2018 1.1

Potentiel bioaccumulatif

Composants:

2-[[[[4-Ethoxy-6-(methylamino-1,3,5-triazin-2-yl]amino]carbonyl]amino]sul:

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

log Pow: 2.01 (20 °C)

pH: 4

log Pow: -0.28 (20 °C)

pH: 7

log Pow: -1.83 (20 °C)

pH: 9

Talc (Mg3H2(SiO3)4):

Bioaccumulation Coefficient de bioconcentration (BCF): 3.16

Méthode: QSAR

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

log Pow: -9.4 (25 °C)

pH: 7

Méthode: QSAR

Mobilité dans le sol

Composants:

2-[[[[[4-Ethoxy-6-(methylamino-1,3,5-triazin-2-yl]amino]carbonyl]amino]sul:

Répartition entre les compar- : Koc: 220.7 ml/g, log Koc: 2.34 timents environnementaux

Remarques: Mobile dans les sols

Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique sup-

plémentaire

Un risque environnemental ne peut pas être exclu en cas de

manipulation ou d'élimination peu professionnelle.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours

d'eau ou le sol.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les

fossés avec le produit ou le récipient utilisés.

Envoyer à une entreprise autorisée de gestion des déchets.

Les contenants vides doivent être acheminés vers une instal-Emballages contaminés

lation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimi-

nation ou recyclage.

selon le Règlement sur les produits dangereux



Muster® Toss-N-Go® Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.1 12/01/2023 50000052 Date de la première parution: 03/01/2018

Vider les restes du contenu.

Éliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

UNRTDG

No. UN : UN 3077

Nom d'expédition : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID,

N.O.S.

(Ethametsulfuron-methyl)

Classe : 9

Risque subsidiaire : ENVIRONM.

Groupe d'emballage : III

Étiquettes : 9 (ENVIRONM.)

Dangereux pour l'environne- : oui

ment

IATA-DGR

UN/ID No. : UN 3077

Nom d'expédition : Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s.

(Ethametsulfuron-methyl)

Classe : 9 Groupe d'emballage : III

Étiquettes : Miscellaneous

Instructions de conditionne : 956

ment (avion cargo)

Instructions de conditionne-

ment (avion de ligne)

Dangereux pour l'environne- : oui

ment

Code IMDG

No. UN : UN 3077

Nom d'expédition : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID,

N.O.S.

956

(Ethametsulfuron-methyl)

Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9
EmS Code : F-A

EmS Code : F-A, S-F Polluant marin : oui

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale

TDG

No. UN : UN 3077

Nom d'expédition : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.

(Ethametsulfuron-methyl)

selon le Règlement sur les produits dangereux



Muster® Toss-N-Go® Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.1 12/01/2023 50000052 Date de la première parution: 03/01/2018

Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9
Code ERG : 171

Polluant marin : oui(Ethametsulfuron-methyl)

Précautions spéciales pour les utilisateurs

La ou les classes de transport décrites ici sont de nature informationnelles seulement, et basées seulement sur les propriétés du produit non-emballé comme il est décrit dans la FTSS. Les classes de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles de l'emballage et des variations dans les règlements régionaux ou étatiques.

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI : Non en conformité avec les inventaires

TSCA : Le produit contient une(des) substance(s) non répertoriées

sur l'inventaire TSCA.

AIIC : Non en conformité avec les inventaires

DSL : Ce produit contient les composants suivants qui ne sont ré-

pertoriés ni dans la LES ni dans la LIS canadiennes.

METHYL 2-[[4-ETHOXY-6-(METHYLAMINO)-1,3,5-TRIAZIN-

2-YL]CARBAMOYLSULFAMOYL]BENZOATE

Chlorite-group minerals

dolomite

ENCS : Non en conformité avec les inventaires

ISHL : Non en conformité avec les inventaires

KECI : Non en conformité avec les inventaires

PICCS : Non en conformité avec les inventaires

IECSC : Non en conformité avec les inventaires

NZIoC : Non en conformité avec les inventaires

TECI : Non en conformité avec les inventaires

Liste canadiennes

Aucune substance n'est assujettie à une déclaration de nouvelle activité importante.

selon le Règlement sur les produits dangereux



Muster® Toss-N-Go® Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.1 12/01/2023 50000052 Date de la première parution: 03/01/2018

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet d'autres abréviations

ACGIH : États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)

CA AB OEL : Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (ta-

bleau 2 : VLE)

CA BC OEL : Canada. LEP Colombie Britannique

CA ON OEL : Tableau de l'Ontario: Limites d'exposition professionnelle pris

en vertu de la loi sur la santé et la sécurité au travail.

CA QC OEL : Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, An-

nexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des conta-

minants de l'air

ACGIH / TWA : Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA AB OEL / TWA : Limite d'exposition professionnelle de 8 heures
CA BC OEL / TWA : Moyenne pondérée dans le temps de 8 h

CA ON OEL / LMPT : Limite moyenne pondéréé dans le temps (LMPT)

CA QC OEL / VEMP : Valeur d'exposition moyenne pondérée

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; DIN -Norme de l'institut allemande de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien: IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérante; SDS -Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG -Transport de marchandises dangereuses: TECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Thaïlande: TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis): UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuse utilisées au travail

selon le Règlement sur les produits dangereux



Muster® Toss-N-Go® Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.1 12/01/2023 50000052 Date de la première parution: 03/01/2018

Clause de non-responsabilité

FMC Corporation estime que les informations et recommandations contenues dans le document présent (y compris les données et les déclarations) sont exactes à cette date. Vous pouvez contacter FMC Corporation pour vous assurer que ce document est le plus récent disponible de FMC Corporation. Aucune garantie d'adéquation à un usage particulier, garantie de qualité marchande ou toute autre garantie, expresse ou implicite, n'est faite concernant les informations fournies dans le document présent. Les informations fournies ici se rapportent uniquement au produit spécifié et peuvent ne pas être applicables lorsque ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou dans tout processus. L'utilisateur est responsable de déterminer si le produit est adapté à un usage particulier et adapté aux conditions et aux méthodes d'utilisation de l'utilisateur. Étant donné que les conditions et les méthodes d'utilisation échappent au contrôle de FMC Corporation, FMC Corporation décline expressément toute responsabilité quant aux résultats obtenus ou découlant de toute utilisation des produits ou de la confiance accordée à ces informations.

CA / 3F

Préparé par:

FMC Corporation

FMC et le logo FMC sont des marques de commerce de FMC Corporation et/ou d'une société affiliée.

© 2021-2023 FMC Corporation. Tous les droits sont réservés.

Fin de la fiche technique signalétique